



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 10922

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur le nombre de personnes, fonctionnaires et contractuels, qui ont bénéficié en 2011 de plans de formation professionnelle continue, tant au sein de son ministère que des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

Pour l'ensemble des services qui dépendent de la mission travail/emploi/formation professionnelle, l'institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) est l'opérateur en charge du programme national de formation et de l'offre de service adressée aux régions et à l'administration centrale, les formations dispensées par l'établissement concourent directement à la mise en oeuvre de la politique de formation statutaire et professionnelle des agents du ministère. Dans le domaine de la formation professionnelle, la formation continue se déroule principalement dans le cadre de l'offre nationale de formation de l'INTEFP, du plan de formation des agents de l'administration centrale, et des plans régionaux de formation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Elle s'adresse indifféremment à tous les agents sans spécification de statut. En 2011, 7 655 agents ont suivi une formation professionnelle (formation continue ou préparation à un concours ou examen administratifs), ce qui représente 73,51 % des effectifs en activité pour un volume de 39 257 jours de formation. D'une manière générale, en ce qui concerne la formation continue, les agents ont été formés sur les thèmes se rapportant aux priorités interministérielles fixées pour la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat en date du 20 décembre 2010, et aux priorités du schéma stratégique de gestion des ressources humaines du ministère du travail et de l'emploi qui privilégie notamment la représentativité syndicale, le dialogue social. Des formations ont été également dédiées au renforcement des compétences des chargés d'études et de statistiques, à l'évolution des métiers dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. Compte tenu de la création récente des DIRECCTE, l'encadrement supérieur et l'encadrement intermédiaire se sont vu proposer des séminaires de management et des actions collectives et individuelles d'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10922

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6642

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2325